

## Développement durable

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

#### Commissariat général au développement durable

Service de l'économie, de l'évaluation  
et de l'intégration du développement durable

Sous-direction de l'intégration  
des démarches de développement durable  
par les acteurs économiques

Bureau des services publics responsables

### **Circulaire du 28 juin 2011 relative à divers indices et index : frais divers, transport routier, végétaux et graines, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment, travaux publics**

NOR : DEVD1117764C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

**Résumé :** cette circulaire mensuelle contient les valeurs de divers indices et index : frais divers, transport routier, végétaux et graines, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment, travaux publics. Ces indices et index sont utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

**Catégorie :** directive adressée par la ministre aux services ; interprétation à retenir.

**Domaine :** écologie, développement durable.

**Mots clés liste fermée :** logement – construction.

**Mots clés libres :** bâtiment et travaux publics.

**Références :**

Circulaires complétées par la présente circulaire ;

Circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974 : [http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire\\_74-1001\\_-\\_originale.pdf](http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_74-1001_-_originale.pdf) ;

Circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 : [http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/03/cir\\_28095.pdf](http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/03/cir_28095.pdf).

**Circulaire abrogée :** néant.

**Date de mise en application :** 30 juin 2011.

**Pièce(s) annexe(s) :** tableau des indices et index.

**Numéro d'homologation Cerfa :** néant.

**Publication :** site [circulaires.gouv.fr](http://circulaires.gouv.fr) ; *Bulletin officiel*.

*La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à Monsieur le secrétaire général et haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ; Monsieur le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'envi-*

*ronnement, de l'aménagement et du logement ; direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ; directions interdépartementales des routes ; centres d'études techniques de l'équipement ; centres interrégionaux de formation professionnelle ; services de la navigation ; services maritimes et de navigation ; service national d'ingénierie aéroportuaire) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; directions départementales des territoires/des territoires et de la mer ; direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon ; directions de la mer ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris ; services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'École nationale des travaux publics de l'État ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du Centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du Centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Madame la directrice générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.*

Je vous notifie les valeurs ci-jointes :

- de l'indice frais divers (FD) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- des indices FV (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- des index espaces verts (EV) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de mars 2011.

Les valeurs mensuelles de ces indices et index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 28 juin 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*La chef de service de l'économie,  
de l'évaluation et de l'intégration  
du développement durable,*  
F. MAUREL

**INDEX BÂTIMENT (1)**

Valeurs des index bâtiment nationaux pour le mois de mars 2011

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état .....	BT 01	853,1
Terrassements .....	BT 02	802,2
Maçonnerie-blocs et briques (6) .....	BT 03	817,8
Ossature, ouvrages en béton armé .....	BT 06	779,3
Ossature et charpentes métalliques .....	BT 07	709,1
Plâtrerie (cloisons et enduits) .....	BT 08	829,4
Carrelage et revêtement céramique .....	BT 09	737,5
Revêtements en :		
Plastique .....	BT 10	1 041,8
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) .....	BT 11	873,7
Moquette (fibres naturelles) (2) .....	BT 12	680,2
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés .....	BT 14	808,0
Charpente bois en :		
Résineux (7) .....	BT 16a	115,1
Chêne (7) .....	BT 17a	113,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7) .....	BT 18a	113,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7) .....	BT 19a	111,9
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7) .....	BT 20a	111,3
Fermetures de baies en :		
Plastique (3) .....	BT 26	610,7
Aluminium .....	BT 27	719,8
Métal ferreux .....	BT 28	819,7
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste .....	BT 30	862,0
Tuiles en terre cuite .....	BT 32	693,4
Tuiles en béton .....	BT 33	786,1
Zinc et métal (sauf cuivre) (4) .....	BT 34	707,1
Bardeaux d'asphalte .....	BT 35	690,4
Plomberie sanitaire (y compris appareils) .....	BT 38	1 198,9
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique) .....	BT 40	982,2
Ventilation et conditionnement d'air .....	BT 41	707,1
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie .....	BT 42	726,6
Alliage d'aluminium .....	BT 43	708,4
Vitrierie-miroiterie (5) .....	BT 45	906,2
Peinture, tenture .....	BT 46	847,3
Électricité .....	BT 47	1 119,8
Ascenseurs .....	BT 48	996,8
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité .....	BT 49	169,7

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Rénovation, entretien tous corps d'état .....	BT 50	177,0
Menuiseries PVC .....	BT 51	155,7
Imperméabilité de façades .....	BT 52	155,6
Étanchéité asphalte, multicouche .....	BT 53	156,8

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de février 2011 (473,4), utilisée pour le calcul des index BT du mois de mars 2011.

(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc. L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades. L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (voir circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé « BT 45 vitrerie-miroiterie », publié à partir des index BT de février 2003 (voir circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en brique) ; il en résulte un index unique appelé « BT 03 maçonnerie-blocs et briques », publié à partir des index BT de juillet 2003 (voir circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT 04 est supprimé.

(7) Les index BT 16a, BT 17a, BT 18a, BT 19a et BT 20a remplacent les index BT 13, BT 15, BT 16, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 21, BT 22, BT 23, BT 24 et BT 25 ; la circulaire est disponible sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>, rubrique « Ressources, territoires et habitats/Construction/Index-indices BTP ». Pour toute information : cellule-indexbtp.idddae3.idddae.seei.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.

## LES INDEX DU BÂTIMENT

### ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Évolution mensuelle :

Mars 2011 853,1  
Février 2011 851,0

Variation **+ 0,25 %**

Évolution annuelle :

Mars 2011 853,1  
Mars 2010 814,3

Variation **+ 4,76 %**

### ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Évolution mensuelle :

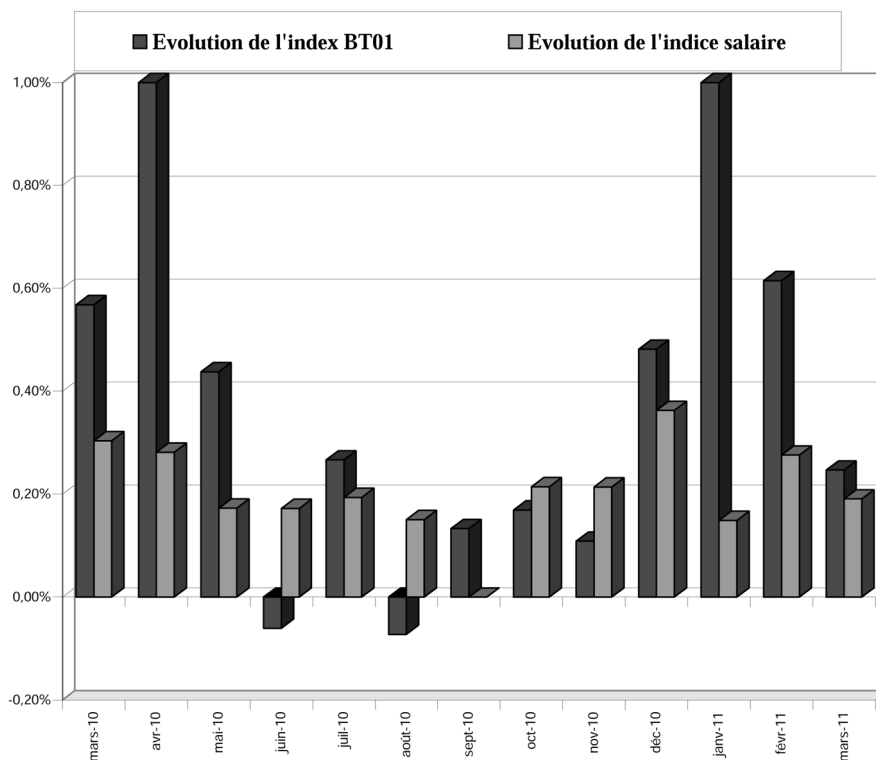
Mars 2011 473,4 (valeur février 2011)  
Février 2011 472,5 (valeur janvier 2011)

Variation **+ 0,19 %**

Évolution annuelle :

Mars 2011 473,4 (valeur février 2011)  
Mars 2010 462,3 (valeur janvier 2010)

Variation **+ 2,40 %**



## INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeurs des index travaux publics nationaux pour le mois de mars 2011

(Base 100 : janvier 1975)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux .....	TP 01	676,1
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales .....	TP 02	680,4
Terrassements généraux .....	TP 03	676,9
Sondages et forages .....	TP 04	637,2
Travaux en souterrains traditionnels (1) .....	TP 05a	132,2
Travaux en souterrains au tunnelier (1) .....	TP 05b	130,3
Dragages fluviaux .....	TP 06	606,0
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes .....	TP 07b	118,4
Routes et aérodromes avec fourniture .....	TP 08	734,7
Routes et aérodromes sans fourniture .....	TP 08 bis	703,1
Travaux d'enrobés .....	TP 09	898,4
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures) .....	TP 09 bis	701,6
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes .....	TP 09 ter	180,4
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2) .....	TP 10a	129,7
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux .....	TP 10 bis	714,5
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) .....	TP 11	145,6
Réseaux d'électrification .....	TP 12	583,9
Charpentes et ouvrages d'art métalliques .....	TP 13	569,4
Travaux immergés par scaphandriers .....	TP 14	135,9

(1) L'index TP 05 a été décomposé en deux index (TP 05a « travaux traditionnels » – TP 05b « travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

## INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

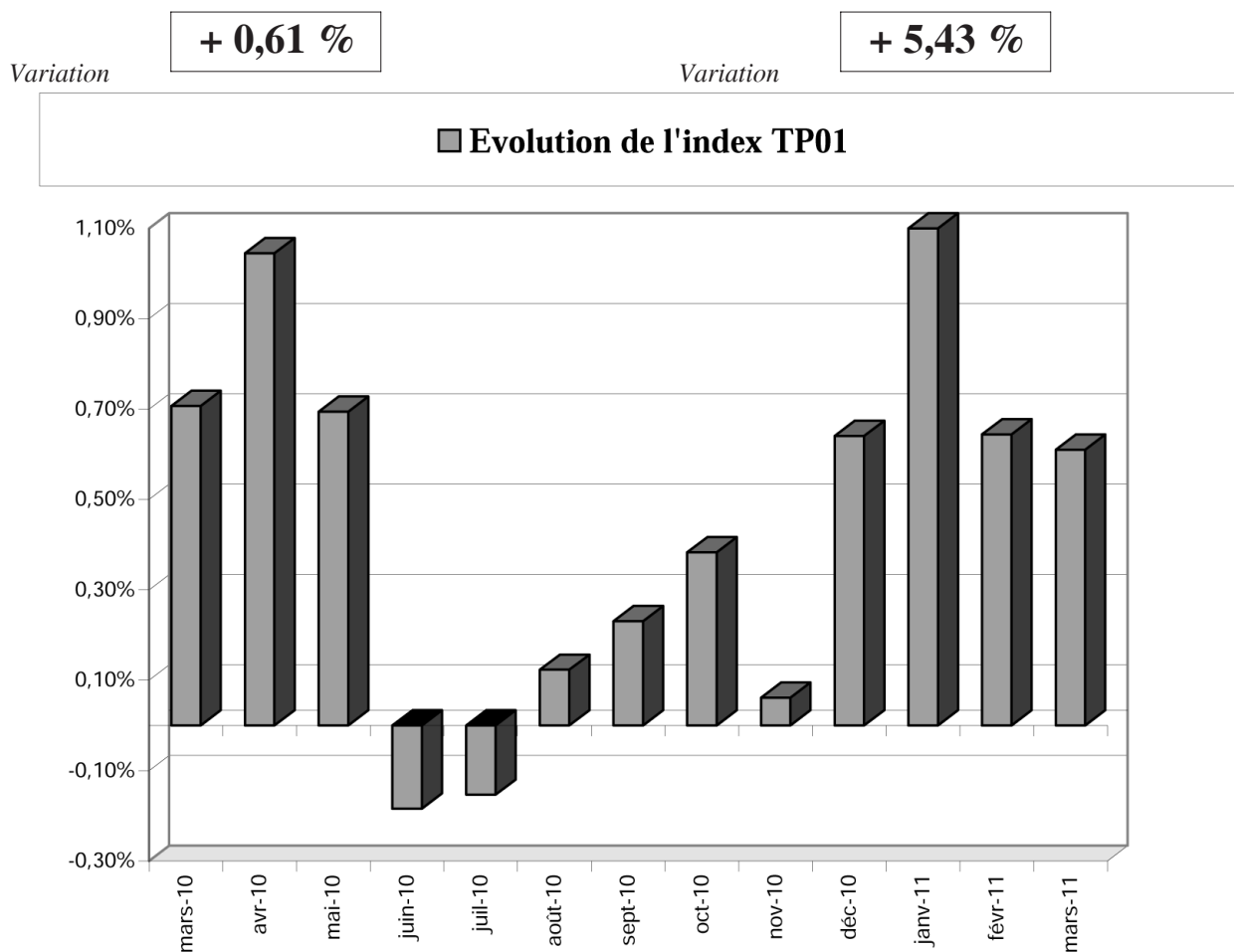
### ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Évolution mensuelle :

Mars 2011	676,1
Février 2011	672,0

Évolution annuelle :

Mars 2011	676,1
Mars 2010	641,3



## INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008  
(NOR : *DEVK0807576C*)  
relative à la création des index EV (espaces verts)  
(Base 100 : janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR MARS 2011
Travaux de végétalisation .....	EV 1	102,7
Application de produits phytosanitaires .....	EV 2	105,7
Travaux de création d'espaces verts .....	EV 3	107
Travaux d'entretien d'espaces verts .....	EV 4	109,2

## FRAIS DIVERS

Date	Valeur
Mars 2010 .....	110,2
Avril 2010 .....	110,4
Mai 2010 .....	110,2
Juin 2010 .....	110,6
Juillet 2010 .....	111,2
Août 2010 .....	111,1
Septembre 2010 .....	110,9
Octobre 2010 .....	111,1
Novembre 2010 .....	110,8
Décembre 2010 .....	111,0
Janvier 2011 .....	111,0
Février 2011 .....	112,0
Mars 2011 .....	112,4



**INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »**

(Base 100 : janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988.)

Date	Valeur
Mars 2010 .....	175,2
Avril 2010 .....	176,2
Mai 2010 .....	177,1
Juin 2010 .....	176,7
Juillet 2010 .....	176,9
Août 2010 .....	176,7
Septembre 2010 .....	177,1
Octobre 2010 .....	177,6
Novembre 2010 .....	178,0
Décembre 2010 .....	179,4
Janvier 2011 .....	181,6
Février 2011 .....	182,3
Mars 2011 .....	183,0

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,  
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

**FG (fournitures de graines)**

Date	Valeur
Mars 2010 .....	120,8
Avril 2010 .....	106,9
Mai 2010 .....	106,9
Juin 2010 .....	106,9
Juillet 2010 .....	102,6
Août 2010 .....	102,6
Septembre 2010 .....	102,6
Octobre 2010 .....	111,8
Novembre 2010 .....	111,8
Décembre 2010 .....	111,8
Janvier 2011 .....	97,0
Février 2011 .....	97,0
Mars 2011 .....	97,0

## INDEX INGÉNIERIE

---

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Date :

	Valeur
Mars 2010 .....	791,7
Avril 2010 .....	793,3
Mai 2010 .....	793,3
Juin 2010 .....	794,1
Juillet 2010 .....	795,6
Août 2010 .....	796,3
Septembre 2010 .....	797,6
Octobre 2010 .....	800,2
Novembre 2010 .....	802,6
Décembre 2010 .....	803,8
Janvier 2011 .....	806,9
Février 2011 .....	810,1
Mars 2011 .....	812,8

### INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

#### PMR (produits de marquage routier)

(Base 100 : novembre 1998)

Date :	Valeur
Mars 2010 .....	155,0
Avril 2010 .....	155,0
Mai 2010 .....	162,2
Juin 2010 .....	162,2
Juillet 2010 .....	162,2
Août 2010 .....	165,6
Septembre 2010 .....	165,6
Octobre 2010 .....	165,6
Novembre 2010 .....	172,9
Décembre 2010 .....	172,9
Janvier 2011 .....	172,9
Février 2011 .....	181,4
Mars 2011 .....	181,4

### TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

#### FV (fournitures de végétaux)

Date :	Valeur
De septembre 2009 à août 2010 .....	101
De septembre 2010 à août 2011 .....	103